



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accès aux soins en orthophonie

Question écrite n° 14614

Texte de la question

M. Benoit Potterie attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'accès aux soins en orthophonie. Celui-ci devient de plus en plus difficile en raison d'une pénurie d'orthophonistes. Celle-ci est due, entre autres facteurs, à une demande en forte progression, associée à un *numerus clausus* trop restrictif pour l'accès en première année d'études. Cette pénurie est particulièrement criante dans le secteur public, où la faible attractivité des emplois proposés aux orthophonistes est responsable d'un alarmant taux de vacance de postes. Par ricochet, la vacance de postes dans le secteur public est responsable d'un engorgement des cabinets d'orthophonie privés. Il en résulte qu'à ce jour, les délais d'attente pour obtenir des rendez-vous sont très longs. Ils peuvent aller jusqu'à un an et demi dans certains territoires. Certains patients, qui peuvent être dans des situations d'urgence, se trouvent dans l'impossibilité d'être soignés. D'autres, en raison du délai d'attente, développent des pathologies supplémentaires ou aggravées, qui deviennent alors plus difficiles à traiter. Face à cette situation inquiétante, il souhaite l'interroger pour savoir quelles mesures sont envisagées afin de faire évoluer favorablement l'accès aux soins en orthophonie.

Données clés

Auteur : [M. Benoit Potterie](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14614

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2018](#), page 10600

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)